

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 29 MARS 2021

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 24 mars 2021

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU (Maire) – Mmes Lydie ORMANCEY-TANCREDI - Marie Josée MEYER - Aurélie STEHLIN - Rose CESAR - Maria PEDRO - Jessika MACCARI – MM Roger CANE - Jean GRAFF - Mathieu BINTZ - François RINALDI

Absent excusé et représenté : ./.

Le secrétaire de séance : Mme Marie Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Compte rendu de la séance du 1 mars 2021
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) Compétence mobilité exercée par la CCCHR
- 5) BUDGET 2021, Taxe foncière bâtie,
- 6) BUDGET 2021
- 7) Droit de préemption urbain,
- 8) INTERCOMMUNALITE
- 9) Divers

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour, la prospection d'un terrain en vue de la construction d'un périscolaire. A l'unanimité les membres autorise le rajout de ce point.
L'ordre du jour s'établit ainsi :

- 1) Approbation du Compte rendu de la séance du 1 mars 2021
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) Compétence mobilité exercée par la CCCHR
- 5) BUDGET 2021, Taxe foncière bâtie,
- 6) BUDGET 2021
- 7) Droit de préemption urbain,
- 8) INTERCOMMUNALITE
- 9) Prospection d'un terrain en vue de la construction d'un périscolaire.
- 10) Divers

POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2021

Le procès-verbal du 1^{er} mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Monsieur le Maire informe des arrêtés suivants :

- *Arrêté n 12 sur une déclaration préalable – MEYER Maxime*

POINT N° 4 – COMPETENCE MOBILITE EXERCEE PAR LA CCCHR

Monsieur le Maire expose :

Considérant que la loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) fixe l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale.

Considérant que les communautés de communes sont ainsi invitées à se prononcer sur la prise de compétence mobilité avant le 31 mars 2021 et qu'à défaut, la compétence sera exercée par la Région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1^{er} juillet 2021

Considérant que le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) a délibéré en la séance du 11 février 2021 en faveur de la prise de compétence mobilité sans la reprise des services régionaux inclus dans son ressort.

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2017 portant extension des compétences de la CCCHR et approbation de ses statuts modifiés ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avr. 2020 ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable concernant la décision de la CCCHR de prendre la compétence organisation de la mobilité ;
- Emet un avis favorable concernant la décision du conseil communautaire de ne pas demander le transfert à la Région des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

POINT N° 5 – BUDGET 2021 – TAXE FONCIERE BATIE

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation et de sa suppression, l'Etat a transféré la taxe foncière bâtie perçue par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA, anciennement Conseil Départemental) à la taxe foncière bâtie de la Commune. Les taux indiqués ci-dessous n'entraînent pas pour la Commune une augmentation des taux, mais une addition des taux de la CEA et de la Commune :

8

	Taux votés
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	22,30 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	44,15 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valident les taux indiqués ci-dessus.

POINT N° 6 – BUDGET 2021

Après la présentation et débat, le Maire propose de bien vouloir adopter le budget primitif de l'année 2021.

Ce document budgétaire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement = 555.478,62 euros
- Section d'investissement = 225.127,20 euros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2021, tel qu'il est présenté.

POINT N° 7 – Droits de préemption urbain

Monsieur le Maire informe de plusieurs demandes pour le droit de préemption urbain :

- Pour la parcelle Section 2 n° 123/19 d'une surface de 470 m²,
- Pour les parcelles Section 3 les lots 6-7-9-11-12-13-14-15-16, lotissement des Marronniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens,
- confirme renoncer à son droit de préemption urbain pour tous les lots à venir (lots 1- 2 – 3 – 4- 5 – 8 – 10 – 17- 18 – 19) pour le lotissement des Marronniers.

POINT N° 8 – INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe l'ensemble des décisions prises par la CCCHR (Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin depuis le 1^{er} mars 2021

POINT N°9 – PROSPECTION D'UN TERRAIN POUR CONSTRUCTION D'UN PERISCOLAIRE

Le besoin de construction d'une structure périscolaire s'avère indispensable, l'Espace Horizons étant inadapté pour un accueil périscolaire durable.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de trouver un terrain d'implantation qui permettrait d'accueillir cette structure, plusieurs possibilités se présentent, chemin de la Ferme, coté Espace Horizon, chemin de la ferme sur des terrains privés à acquérir et le centre du village au 42 rue Principale sur des terrains privés qui seraient peut-être disponibles.

POINT N° 10 – DIVERS

Madame ORMANCEY-TANCREDI : insérer dans le flash info et sur le site pour alerter la population lors d'évènements à communiquer à la population

Madame STEHLIN signale qu'une voiture stationne près de l'aire de jeux depuis longtemps. La Brigade Verte sera sollicitée pour verbalisation et recherche du propriétaire.

Monsieur BINTZ, informe de la réunion du Syndicat Mixte des Cours d'eau.

L'engin de lavage pour les hôtels Hirondelles a été prêté gracieusement par Monsieur BINTZ. Il ne souhaite plus mettre à disposition son matériel, voir avec l'entreprise JAEGY.

Madame MACCARI communique sur le vol de décorations.

Monsieur RINALDI, signale qu'une enquête publique va être ouverte pour la reconversion écologique d'un terrain camping-parc de loisir Biltzheim/Niederentzen

Lors du 25^{ème} anniversaire de l'Anneau du Rhin, invitation de l'ensemble des Biltzheimois prévue pour mi-septembre.

Madame CESAR gère régulièrement les problèmes liés au non-respect des règles par des personnes utilisant le terrain de pétanque occasionnellement.

Informations générales :

Le SIEPI effectuera des contrôles nocturnes sur le réseau assainissement durant le mois d'Avril.

La CCCHR informe que des contrôles s'effectueront prochainement sur les sacs de tri, avec des informations aux habitants sur les erreurs de tri.

Compte-rendu des applications Panneau Pocket et Intramuros (système d'alerte à la population), aucune décision n'est encore prise. Les conseillers sont invités à tester les deux applications.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 22H30.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM
de la séance du 29 mars 2021**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Compte rendu de la séance du 1 mars 2021
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) Compétence mobilité exercée par la CCCHR
- 5) BUDGET 2021, Taxe foncière bâtie,
- 6) BUDGET 2021
- 7) Droit de préemption urbain,
- 8) INTERCOMMUNALITE
- 9) Prospection d'un terrain en vue de la construction d'un périscolaire.
- 10) Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
ORMANCEY-TANCREDI Lydie	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 ^{ème} adjoint		
STEHLIN Aurélie	3 ^{ème} adjoint		
PEDRO Maria	Conseiller municipal		
CESAR Rose	Conseiller municipal		
MACCARI Jessika	Conseiller municipal		
CANE Roger	Conseiller municipal		
GRAFF Jean	Conseiller municipal		
BINTZ Mathieu	Conseiller municipal		
RINALDI François	Conseiller municipal		